

CONVOCATION à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Association : Forêts Alternatives du Jura

Date de la convocation : le 17 avril 2024

Adresse : 2 rue de Pavigny, 39000 Lons-le-Saunier

Adresse électronique : contact@foretsalternativesjura.ovh

Tél. Présidente Christine Combe : 07 88 31 20 66

A tous les adhérents de FAJ

Madame, Monsieur,

Les administrateurs de FAJ ont le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de notre association se tiendra

le samedi 04 mai 2024 de 9h à 13h

RDV à 9h00 sur le parking du collège de CUISEAUX

Co-voiturage depuis Lons-le-Saunier : départ 8h15 parking derrière la gare – tél 07 88 31 20 66

Nous serons sur le terrain avant l'AG, prévoyez une tenue adaptée selon la météo !

Nous vous attendons nombreux, motivés, volontaires et même plus : dès maintenant faite acte de candidature pour participer au Conseil d'Administration (une réunion par mois environ, en conférence téléphonique vers 20h30)

L'ordre du jour retenu pour cette 4^{ème} AG de FAJ sera le suivant :

- **Sur le terrain** : visite de parcelles forestières en vente pour lesquelles FAJ s'est portée acheteur
- **En salle à Chevreaux** :
 - Rapports moral, d'activités, et financier 2023 présentés par le CA
 - Rapport d'orientation : les enjeux de l'acquisition foncière et de la mise œuvre d'un groupement forestier écologique et citoyen (GFCE)
 - Approbation des rapports moral, d'activités, financier 2023 et du rapport d'orientation
 - Présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2024 et vote
 - Avis des réviseurs aux comptes
 - Fixation du montant de la cotisation annuelle de 2024
 - Bilan des commissions actuelles et quelles suites
 - Admission de nouveaux membres au Conseil d'Administration
 - Renouvellement des membres du Conseil d'administration par tiers
 - Questions diverses
 - Exposé détaillé sur le projet du GFCE : échanges et échéances

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 des statuts de notre association,

- **un quorum** de un dixième des membres adhérents doit être atteint pour rendre les délibérations de cette AGO valables.
- **seuls les adhérents à jour de leur cotisation** au moment de l'AGO pourront voter.
- tout adhérent qui ne peut participer à l'AGO peut se faire représenter **par un pouvoir écrit signé** (modèle joint ci-après)

A l'issue de l'AG, un verre de l'amitié et **un repas tiré du sac** sur place seront possibles pour tous ceux qui peuvent rester. Avec la possibilité encore pour ceux qui voudraient se promener dans l'après-midi de faire un détour jusqu'au château de Chevreaux juste à côté, pour découvrir le travail de restauration en cours des baladins du Château.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Pour le Conseil d'administration,
la Présidente, Christine Combe,

